RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABBA IMMO
Société civile immobilière
au capital de 260 000 euros
Siège social : 24 rue Edouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
909 968 901 RCS [redacted]

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE « ABBA IMMO »

Entre les soussignés :

- Monsieur **Aurélien Frédéric BARBIER**, né le [redacted] associé et gérant.
- Madame **Tiphaine Marianne Dany ACCARY**, née le [redacted] à [redacted] associée et gérante.

ci-après dénommés ensemble **les Associés**,

Associés de la **Société Civile Immobilière « ABBA IMMO »**, société civile immobilière au capital de DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 €), divisé en DEUX MILLE SIX CENT (2 600) parts sociales de CENT EUROS (100 €) chacune, intégralement souscrites et libérées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [redacted] sous le numéro 909 968 901, ayant son siège social à VILLEURBANNE (69100), 24 rue Edouard Aynard.

Il est constaté que :

- Monsieur Aurélien BARBIER est propriétaire de **MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (1 664)** parts sociales, numérotées de 1 à 1 664.
- Madame Tiphaine ACCARY est propriétaire de **NEUF CENT TRENTE-SIX (936)** parts sociales, numérotées de 1 665 à 2 600.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social, décident de statuer par **décision unanime** sur les résolutions ci-après.

Ordre du jour

1°) Augmentation de capital par incorporation de comptes courants d'associés,
2°) Autorisation d'une donation-partage de la nue-propriété des parts de Monsieur Aurélien Frédéric BARBIER au profit de ses filles Madame LOUNA BARBIER–ACCARY et Madame Noémie BARBIER–ACCARY, avec agrément des nouvelles associées.
3°) Modification du capital social
4°) Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DECISION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

Les Associés constatent ; que le capital social est actuellement fixé à la somme de DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 €), divisé en DEUX MILLE SIX CENT (2 600) parts sociales de CENT EUROS (100 €) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2 600, et qu'ils sont créanciers de la Société au titre de leurs comptes courants d'associés, à hauteur de :

- CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (118 000,00 EUR) pour Monsieur Aurélien BARBIER,
- SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENTS EUROS (66 300,00 EUR) pour Madame Tiphaine ACCARY,
Soit un total de CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (184 300,00 EUR)

Les Associés décident d'augmenter le capital social par incorporation desdits comptes courants, à concurrence de la somme de CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (184 300 €), par création de MILLE HUIT CENT QUARANTE-TROIS (1 843) parts sociales nouvelles de CENT EUROS (100 €) chacune, entièrement libérées par compensation avec les créances en comptes courants susvisées.

En conséquence, le capital social est porté de **DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 €)** à **QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (444 300 €)**, divisé en **QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS (4 443)** parts sociales de **CENT EUROS (100 €)** chacune, intégralement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 4 443.

Afin de conserver une numérotation continue des parts sociales sans morcellement entre les Associés, les **1 843 parts sociales nouvelles** sont attribuées et renumérotées comme suit :

- Monsieur Aurélien BARBIER, déjà propriétaire de 1 664 parts sociales numérotées de 1 à 1 664, reçoit **MILLE CENT QUATRE-VINGT (1 180)** parts sociales nouvelles numérotées de **1 665 à 2 844**,
- Madame Tiphaine ACCARY, déjà propriétaire de 936 parts sociales numérotées de 1 665 à 2 600, voit ses parts renumérotées consécutivement à l'attribution ci-dessus et se voit attribuer **SIX CENT SOIXANTE-TROIS (663)** parts sociales nouvelles numérotées de **2 845 à 4 443**.

Ainsi, après augmentation de capital et renumérotation continue des parts sociales :

- Monsieur Aurélien Frédéric BARBIER est propriétaire de **DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE (2 844)** parts sociales, numérotées de **1 à 2 844**,
- Madame Tiphaine ACCARY est propriétaire de **MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 599)** parts sociales, numérotées de **2 845 à 4 443**.

En conséquence de ce qui précède, l'article 7 des statuts relatifs au capital social est provisoirement comme suit :

Article 7 – Capital social
*« Le capital social est fixé à la somme de **QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (444 300 €)**, divisé en **QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS (4 443)** parts sociales de **CENT EUROS (100 €)** chacune, intégralement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 4 443, et réparties comme suit :*
*– Monsieur **Aurélien Frédéric BARBIER** : **DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE (2 844)** parts sociales, numérotées de 1 à 2 844 ;*
*– Madame **Tiphaine Marianne Dany ACCARY** : **MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 599)** parts sociales, numérotées de 2 845 à 4 443. »*

La décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DECISION
PROJET DE DONATION-PARTAGE DE LA NUE-PROPRIÉTÉ DES PARTS DE M. BARBIER & AGRÉMENT DE MESDAMES LOUNA ET NOÉMIE BARBIER--ACCARY

Les Associés rappellent que, postérieurement à l'augmentation de capital et à la renumérotation des parts sociales telle que décidée ci-avant :

- Monsieur Aurélien Frédéric BARBIER est propriétaire de **DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE (2 844)** parts sociales numérotées de 1 à 2 844,
- Madame Tiphaine Marianne Dany ACCARY est propriétaire de **MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 599)** parts sociales numérotées de 2 845 à 4 443.

Monsieur Aurélien Frédéric BARBIER expose son intention de consentir, par acte de **donation-partage** reçu par notaire, au profit de ses deux filles : Madame LOUNA BARBIER--ACCARY et Madame Noémie BARBIER--ACCARY,

la **nue-propriété de DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (2 842)** parts sociales qu'il détient dans la Société, en se **réservant l'usufruit** de ces parts, et en conservant en pleine propriété de **DEUX (2)** parts sociales, dont le numéro sera précisé dans l'acte de donation-partage.

Agrément des nouvelles associées

Les Associés, **décident à l'unanimité** :

1/ D'agréer expressément, en qualité de nouvelles associées de la Société, en leur qualité de nues-propriétaires des parts transmises :
Mademoiselle LOUNA BARBIER–ACCARY,
Mademoiselle Noémie BARBIER–ACCARY
2/ D'accepter qu'elles acquièrent, à l'issue de la donation-partage, la qualité d'associées pour les parts dont elles recevront la nue-propriété, sous réserve de la réalisation effective de ladite donation-partage.

Effets de la donation-partage

Sous la condition suspensive de la signature et de la perfection de l'acte de donation-partage :

1) Monsieur Aurélien Frédéric BARBIER :
- [redacted]
- sera usufruitier de **DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (2 842)** parts sociales numérotées de 3 à 2 844, dont la nue-propriété sera transmise à ses deux filles,
2) Madame LOUNA BARBIER--ACCARY et Mademoiselle Noémie BARBIER--ACCARY deviendront **nues-propriétaires** des **DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (2 842)** parts sociales numérotées de 3 à 2 844, à proportion de moitié chacune
3) Madame Tiphaine Marianne Dany ACCARY conservera la pleine propriété de **MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 599)** parts sociales, numérotées de 2 845 à 4 443.

Il est rappelé qu'en cas de démembrement de propriété des parts sociales d'une société civile, **la qualité d'associé appartient au seul nu-propriétaire**, l'usufruitier n'ayant que des prérogatives de

jouissance et certains droits d'intervention prévus par la loi ou les statuts (droit à l'information, droit de provoquer certaines délibérations, participation à la répartition des bénéfices, modalités d'exercice du droit de vote).

Les Associés donnent tous pouvoirs à la gérance pour :

4) constater la réalisation effective de la donation-partage et l'entrée en vigueur de l'agrément des nouvelles associée
5) mettre à jour le registre des mouvements de parts et le registre des associés, en distinguant, pour chaque part, la pleine propriété, la nue-propriété et l'usufruit,
6) accomplir, le cas échéant, toutes formalités de déclaration ou de mise à jour auprès du **registre du commerce et des sociétés** et du **registre des bénéficiaires effectifs**, en ce qui concerne l'identité des associés et titulaires de droits démembrés.

La décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION
MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 « CAPITAL SOCIAL »

Par suite des opérations pré-exposées, les associés conviennent unanimement de modifier la répartition du capital social comme suit :

Article 7 – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (444 300 €), divisé en QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX (4 443) parts sociales de CENT EUROS (100 €) chacune, intégralement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 4 443, et réparties comme suit :

– Monsieur Aurélien Frédéric BARBIER associé à concurrence de :

*DEUX (2) parts sociales **en pleine propriété**, numérotées de 1 à 2 ;*

*DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE DEUX (2842) parts sociales en **usufruit**, numérotées de 3 à 2844 ;*

*– Madame LOUNA BARBIER—ACCARY associé à concurrence de MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS (1 421) parts sociales en **nue-propriété**, numérotées de 3 à 1423*

*– Madame Noémie BARBIER–ACCARY associé à concurrence de MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS (1 421) parts sociales en **nue-propriété**, numérotées de 1424 à 2844*

– Madame Tiphaine Marianne Dany ACCARY : MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 599) parts sociales, numérotées de 2 845 à 4 443. »

Décision adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION
POUVOIRS DU GERANT POUR LES FORMALITES

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance avec faculté de se constituer tout mandataire de son choix, à l'effet, de :

- de mettre à jour les statuts en conformité des résolutions ci-dessus votées,
- d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et publicité qui découlent des décisions prises à ce jour,

- de délivrer à tout requérant toute copie ou extrait du procès-verbal de séance,
- et, plus généralement, de faire le nécessaire.

<u>Décision adoptée à l'unanimité</u>

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes des associés en date du 11 juin 2026, sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

À cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Fait LYON, le 11 juin 2026

[redacted] [redacted]

T.A. A.B.

yousign

Audit Trail

Version: 29

DUA ABBA IMMO 11 juin 2026

ID 89d1a285-358f-4333-9a31-ba9af6764dd1
Sending date 2026-06-11 14:26:55 UTC +02:00 | **Expiration date** 2026-12-11 23:59:59 UTC +01:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

Signed by
Tiphaine ACCARY

Certified by yousign

entandem notaires

Sender

Type	User
ID	a7f738e0-12a0-4802-a7a4-6f592579a197
First name	Clément
Last name	Roudet
Email address	yousign@entandem-notaires.fr
Phone number	+33650004698
Organization	entandem notaires
Workspace	entandem notaires
IP address	80.124.111.167

Signer

Signer

First name	Tiphaine
Last name	ACCARY
ID	89486110-3481-4c94-b61e-8c4da47ff7ec
Email address	accary.tiphaine@free.fr
Phone number	+33632012659
IP address	88.164.188.58

Identification

Mode
Managed by identity verification provider

Provider
Netheos

ID check
ID_CARD

Identification ID
019eb88c-a95f-7e19-b2eb-cf92aba1b99e

Identification validated at
2026-06-11 23:18:16 UTC +02:00

Identity documents origin
Provided via Yousign App by The Signer

Authentication

Mode
sms

OTP code
841634

Authentication validated at
2026-06-11 23:18:36 UTC +02:00

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2026-06-11 23:18:38 UTC +02:00

Signature process completed at
2026-06-11 23:18:44 UTC +02:00

Electronic Signature Level

Level
Advanced electronic signature

Terms of use
Validated at 2026-06-11 23:17:29 UTC +02:00 by the signer (checkbox) before accessing to the signature step.
"I have read and agree to the Yousign e-signature terms and conditions" version e18681fc-6700-4a29-8b52-6db206b54c85

Certificate request
Confirmed at 2026-06-11 23:17:29 UTC +02:00 before accessing the signature step.

Documents

Document #1

DUA ABBA IMMO 11 juin vf.pdf

DUA ABBA IMMO 11 juin vf.pdf

ID
a0402645-87ef-4afb-af14-00974949bb2c

Initial hash (sha256)
3ab2309fed72107e563cb46ebeeae6c97629e2f131c36b78ebf9422ccad56c6a

Initial mime type
application/pdf

Mime type
application/pdf

Signature #1 Signed by Tiphaine ACCARY

Hash (sha256)
c402b70f9ab1d0958aee4b870dc27f2cb6524d8535bd559e7e5e50c1bf86934e

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=Tiphaine ACCARY, C=FR, givenName=Tiphaine, surname=ACCARY, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2026-06-11 23:18:42:778

Generated at
2026-06-11 23:18:42 UTC +02:00

Hash (sha256)
825a0ca0f49dbb706910e4b60ec291ebc48e7506f5b3bb1c207a6d7b3d4d0fb1

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

yousign

Audit Trail

Version: 29

DUA ABBA IMMO 11 juin 2026

ID 89d1a285-358f-4333-9a31-ba9af6764dd1
Sending date 2026-06-11 14:26:55 UTC +02:00 | **Expiration date** 2026-12-11 23:59:59 UTC +01:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

Signed by
Aurélien BARBIER

Certified by yousign

entandem notaires

Sender

Type	User
ID	a7f738e0-12a0-4802-a7a4-6f592579a197
First name	Clément
Last name	Roudet
Email address	yousign@entandem-notaires.fr
Phone number	+33650004698
Organization	entandem notaires
Workspace	entandem notaires
IP address	80.124.111.167

Signer

Signer

First name	Aurélien
Last name	BARBIER
ID	a6c037c3-c5d9-4f93-a362-16e4b38e5572
Email address	aurelien@barbier-accary.info
Phone number	+33652277511
IP address	78.242.189.150

Identification

Mode
Managed by identity verification provider

Provider
Netheos

ID check
ID_CARD

Identification ID
019eb889-6a1d-7509-8cdd-0abe1c60c586

Identification validated at
2026-06-11 23:14:42 UTC +02:00

Identity documents origin
Provided via Yousign App by The Signer

Authentication

Mode
sms

OTP code
448627

Authentication validated at
2026-06-11 23:15:00 UTC +02:00

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2026-06-11 23:15:07 UTC +02:00

Signature process completed at
2026-06-11 23:15:12 UTC +02:00

Electronic Signature Level

Level
Advanced electronic signature

Terms of use
Validated at 2026-06-11 23:13:40 UTC +02:00 by the signer (checkbox) before accessing to the signature step.
"I have read and agree to the Yousign e-signature terms and conditions" version e18681fc-6700-4a29-8b52-6db206b54c85

Certificate request
Confirmed at 2026-06-11 23:13:40 UTC +02:00 before accessing the signature step.

Documents

Document #1

DUA ABBA IMMO 11 juin vf.pdf

DUA ABBA IMMO 11 juin vf.pdf

ID
a0402645-87ef-4afb-af14-00974949bb2c

Initial hash (sha256)
3ab2309fed72107e563cb46ebeeae6c97629e2f131c36b78ebf9422ccad56c6a

Initial mime type
application/pdf

Mime type
application/pdf

Signature #1 Signed by Aurélien BARBIER

Hash (sha256)
29b1b78da563e79ffd44052a65de0a3f45b96bec9a0db87a052d4dcd634f08e9

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=Aurélien BARBIER, C=FR, givenName=Aurélien, surname=BARBIER, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2026-06-11 23:15:10:509

Generated at
2026-06-11 23:15:10 UTC +02:00

Hash (sha256)
86e3a47c3846be831b55b176ac56d3c30e560b942b9323e8f92555fa7eda44e8

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0